

Compte rendu du Conseil Municipal du 08 juillet 2024

Présents : Jean-Louis POLETTI - Sylvie GUISSSET - Bruno DEGENETAIS - Mireille GRONDONA - David CHAUMEIL - Frédéric SEGUIN Claire D'AGOSTINO - Nathalie LEBRUN - Philippe MARCE - Catherine ROSIGUE - Pascal CHOFFEZ

Absents excusés : Bruno GIRARD - Jocelyne MOULIN - Violaine GIBERT

Secrétaire de séance : Philippe MARCE

Le quorum étant respecté, la séance est ouverte à 18h36 sous la présidence de M. Jean-Louis POLETTI, Maire.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 mai 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour :

- Ecole :
 - Acquisition de matériel pour la cantine scolaire - Validation de devis
- Appartement n°2 :
 - Fourniture et pose de la cuisine - validation de devis
- Appartement n°2 :
 - Fourniture et pose de la salle de bain et des toilettes - validation de devis
- Appartement n°2 : Travaux complémentaires - validation de devis
 - Fourniture et pose d'une couche d'étanchéité au sol et du parquet
 - Fourniture et pose de carrelage dans la salle de bain
 - Fourniture et pose de porte de placard

Divers :

- Point sur les travaux en cours
- Questions diverses

- Ecole :

- **Acquisition de matériel pour la cantine scolaire - Validation de devis**

David CHAUMEIL conseiller délégué, rappelle au conseil municipal qu'une troisième classe ouvrira ses portes à la rentrée du mois de septembre 2024, les enfants seront donc plus nombreux, il convient par conséquent de réaménager la cantine scolaire avec l'achat de matériel comme un lave-vaisselle, une machine à laver, des porte manteaux extérieurs et petit équipement comme verres, pot à eau...

Des devis estimatifs ont été établis pour l'acquisition de l'ensemble de ces matériels, leur montant global est de 3 500 €HT ; les devis sont présentés au conseil municipal pour validation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents l'achat du matériel nécessaire à la cantine scolaire.

- Appartement n°2 :

• Fourniture et pose de la cuisine - validation de devis

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que qu'une cuisine est prévue pour l'appartement n°2. Un devis a été sollicité pour la fourniture et la pose auprès de l'entreprise CUISINELLA.

Le devis est présenté au conseil municipal pour validation, son montant est de 5 506,88 € HT soit 6 608,26 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité la validation de ce devis et autorise sa signature par Monsieur le Maire.

- Appartement n°2 :

• Fourniture et pose de la salle de bain et des toilettes - validation de devis

Le devis pour la fourniture et la pose de la salle de bain et des toilettes de l'appartement 2 a été transmis par l'entreprise HYBRIO ENERGIE.

Le devis est présenté au conseil municipal pour validation, son montant est de 3 598,26 € HT soit 4 309,99 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité la validation de ce devis et autorise sa signature par Monsieur le Maire.

- Appartement n°2 : Travaux complémentaires - validation de devis

• Fourniture et pose d'une couche d'étanchéité au sol et du parquet

Les travaux de rénovation de l'appartement n°2 sont en cours, la fourniture et la pose de l'isolation au plafond et sur les murs extérieurs est terminée.

La phase suivante des travaux portera sur la fourniture et la mise en place des cloisons, la pose d'une couche d'étanchéité au sol suivi de la pose d'un parquet et la mise en peinture de l'appartement Un devis a été transmis par l'entreprise HARMONIE PEINTURE.

Le devis est présenté au conseil municipal pour validation, son montant est de 17 855,01 € HT soit 19 553,56 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité la validation des devis et autorise leur signature par Monsieur le Maire

• Fourniture et pose de carrelage dans la salle de bain et Fourniture et pose de porte de placard

Dans le cadre de la rénovation de l'appartement n°2, il est prévu de refaire la salle de bain à neuf, à cet effet un devis pour la fourniture et pose de carrelage sur les parois de la douche et de la vasque. Des placards ont été aménagés dans les chambres et le hall d'entrée de l'appartement, il faut terminer l'aménagement par la pose des portes. Un devis a été sollicité auprès de l'entreprise Harmonie Peinture.

Le devis est présenté au conseil municipal pour validation, son montant est de 3 797,71 € HT soit 4 177,48 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité la validation de ce devis et autorise sa signature par Monsieur le Maire.

Divers

- Point sur les travaux en cours : une présentation des travaux en cours a été faite au conseil municipal.

- Questions diverses :

Explication sur le recensement de la population prévue du 16 janvier 2025 au 15 février 2025

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H20.